

## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal

En date du 07 avril 2023

A 20 heures

**Secrétaire de séance :** M. PUJOL Gilbert

**Membres présents :**

M. MACHARD Bruno	M. BOURGEOT Alix
M. BUCHER Noël	Mme BATOT-FRANÇOIS Valérie
M. GALLAND Jean-François	Mme HURAUX Hélène
Mme TISSERAND Martine	M. PUJOL Gilbert
Mme MANTEY Josiane	M. CLOT Jean-Paul
M. DOMINGUES Yves	

**Absents excusés :** Mmes MAGUEY Valérie, GAULIARD Cécile, CARDOT Jules

**Pouvoirs :** Mme MAGUET Valérie à Mme TISSERAND Martine, Mme GAULIARD Cécile à M. MACHARD Bruno, M. CARDOT Jules à Mme MANTEY Josiane.

### EN DELIBERE

#### **VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de sa dernière réunion en date du 03 mars 2023.

#### **DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU D'UNE DELEGATION :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L2122-22 du CGCT,
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 05 juin 2020,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

**En ce qui concerne le marché de travaux/accessibilité du bâtiment de l'hôtel de ville – aile ouest,** le maire fait part au conseil municipal qu'il a été amené à signer les documents listés ci-dessous :

**1. Décision n°03 du 06 mars 2023 :**

Déclaration de sous-traitance (DC4) pour le lot 04 (Plâtrerie – entreprise GALLOIS).

**2. Décision n°04 du 16 mars 2023 :**

Ordres de services n°02 pour interruption de chantier pour tous les lots du marché de travaux, suite à l'indisponibilité de certains matériaux pour le lot 04 (Plâtrerie/Isolation - Entreprise Gallois).

**3. Décision n°05 du 29 mars 2023 :**

Ordres de services n°03 pour reprise de chantier pour tous les lots du marché de travaux.

#### 4. Décision n°06 du 30 mars 2023 :

Avenant n°01, suite à des travaux de déposes d'habillage bois non prévues dans le marché initial pour le lot 02 (démolition/gros-œuvre - entreprise SONOBAT), d'un montant de 1 133.41 HT soit 1 360.09 € TTC ce qui totalise la somme de 40 874.22 € HT soit 49 049.06 € TTC pour ce lot.

#### VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil que la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022, est de nouveau votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de fixer les taux pour l'année 2023 comme suit (**identiques à 2022**) :

- Taxe d'habitation : 8.14 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.67 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.36 %

Le maire est chargé d'effectuer les démarches administratives et comptables qui en découleront.

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Le maire présente au conseil municipal la liste des associations communales ou ayant leur activité sur la commune, qui bénéficieront de subventions pour l'année 2023, à savoir :

NOM ASSOCIATION	ACTIVITE	MON-TANT en €
Tennis de table	Tennis de table	500
Association sportive du collège de Vauvillers	Disciplines sportives le mercredi et rencontres sportives extérieures	100
Il était une fois	Développement de la culture gratuite : bibliothèque	100
Fablab Peguy 3D	Mise à disposition de machines pour créations objets 3D pour les particuliers et entreprises	100
Amicale pour le don du sang	Recherche don du sang	100
Le souvenir français	Entretien tombes, monuments... défunts morts pour la France	60
Association des cadets de la Gendarmerie nationale	Encadrements de jeunes volontaires dans le cadre de la phase 2 dite Mission d'intérêt général (MIG)	60
ADP3P – Pays aux trois Provinces -	Écho des 3 Provinces et visites guidées	60
Réserve		20
	TOTAL	1 100

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal accepte la liste des associations bénéficiaires ci-dessus pour les montants précisés et charge le maire d'effectuer les démarches administratives et comptables qui en découleront.

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023**

En excédent en section de fonctionnement soit :

***Fonctionnement***

Dépenses : 462 925.36 €

Recettes : 981 634.43 €

Équilibre en section d'investissement soit :

***Investissement***

Dépenses : 656 752.30 €

Recettes : 656 752.30 €

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

### **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023**

En excédent en section d'exploitation soit :

***Exploitation***

Dépenses : 40 902.48 €

Recettes : 44 332.57 €

Équilibre en section d'investissement soit :

***Investissement***

Dépenses : 406 317 €

Recettes : 406 317 €

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

### **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2023**

Equilibré en section de fonctionnement soit :

***Fonctionnement***

Dépenses : 306 365.12 €

Recettes : 306 365.12 €

Equilibré en section d'investissement soit

***Investissement***

Dépenses : 303 365.12 €

Recettes : 303 365.12 €

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'administration

### **SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DANS LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le maire rappelle au conseil municipal que pour financer des travaux sur le réseau d'assainissement, il est opportun de recourir à un emprunt.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,  
Après en avoir délibéré

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L UNANIMITE :**

DECIDE de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, donc les principales caractéristiques sont les suivantes

### **-Objet : Travaux sur le réseau de l'assainissement**

- Montant du capital emprunté : 100 000.00€
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Taux : % (fixe ou variable) : fixe 3.990 %
- Montant de l'échéance (si taux fixe) : 8 700.42 €
- Échéance avancée de 2 mois : 06/2023
- Mode d'amortissement : capital dégressif (échéances constantes)
- Montant des frais de dossier : 130.00 €
- Périodicité retenue : Annuelle
- Indemnité de remboursement anticipé : /
  - Indemnité actuarielle non plafonnée : /

AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessus

## **CONTRAT DE TRAVAIL EMPLOI DANS LE CADRE DU CONTRAT PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCE) POUR L'UTILISATION DU D. R. (DISPO.**

Dans le cadre de la mise en place prochaine d'un dispositif de recueil (D.R.) au sein de la mairie, le maire indique qu'il serait possible de passer un contrat Parcours Emploi Compétence avec Cap Emploi et une personne du secteur recrutée et rappelle que les crédits ont été prévus au budget.

Les caractéristiques du contrat sont les suivants :

- Durée : 9 mois
- Date de début : à compter du 02 mai 2023
- Durée hebdomadaire : 20 heures
- Rémunération : SMIC

La personne recrutée répond aux critères pour prétendre à ce type de contrat après étude des dossiers proposés par Cap emploi.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal accepte qu'un contrat soit passé avec la personne qui retenue et autorise le maire à signer tous les documents administratifs (contrat, convention à passer avec l'ETAT nécessaire à la mise en place de cet accord...) et comptables qui en découleront (mandats de paiement...).

## **NOUVELLE CONVENTION ANNUELLE POUR UTILISATION DU STADE (EQUIPEMENTS SPORTIFS) PAR LES COLLEGIENS DE VAUVILLERS**

M. le maire fait part au conseil municipal que pour la mise à disposition lors du temps scolaire et à titre gratuit du stade communal par les élèves du collège de Vauvillers, il convient d'établir une convention pour l'année 2023 avec le Département de Haute-Saône et l'établissement concerné.

En effet ce document essentiel, présente tous les points concernant l'utilisation de cet équipement (sécurité, assurances, responsabilités de chacun...).

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'utilisation du stade municipal par les collégiens de Vauvillers lors de leur temps scolaire et autorise le maire à effectuer les démarches administratives et comptables éventuelles qui pourront en découler.

Prochaine réunion du conseil le 5 mai à 20h00

\*\*\*\*\*

FIN DE LA SEANCE  
à 22h45

Le secrétaire

M. PUJOL Gilbert



Le maire

M. MACHARD Bruno



